



PREFET DE LA REGION NORD- PAS- DE- CALAIS

Arrêté n ° 2011186-0002

**signé par Prefet de la région Nord - Pas de Calais
le 05 Juillet 2011**

**R_S G A R_ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
services administratifs et financiers**

Arrêté préfectoral du 5 juillet 2011 portant
renouvellement de la commission régionale
consultative de la licence d'entrepreneur de
spectacles vivants



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
des affaires culturelles

Service spectacle vivant

Bureau des licences

**Arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission régionale
consultative de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants**

**Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du travail et notamment l'article L. 7122-3 et suivants ainsi que les articles R. 7122-18 et 19 portant sur la composition de la commission consultative régionale de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2006 renouvelant la commission consultative régionale de la licence d'entrepreneurs de spectacles ;

Vu les propositions faites par les organismes professionnels représentant les employeurs, les auteurs et les salariés des entreprises de spectacles concernées ;

Vu l'avis et les propositions de Madame la directrice régionale des affaires culturelles ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - La composition de la commission régionale consultative de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants placée sous la présidence du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, ou celle de son représentant, est composée comme suit :

Trois membres représentant les entrepreneurs de spectacles:

Titulaire

Monsieur Didier THIBAUT
(SYNDEAC)
"la Rose des Vents
Scène Nationale
Boulevard Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Suppléante

Madame Véronique ALTER
(SYNDEAC)
Le Bateau Feu
Place du Général de Gaulle
BP 2064
59376 Dunkerque Cedex 01

Titulaire

Madame Caroline LIENARD
(SYNAVI)
Avec vue sur la mer
3 avenue Jean Jaurès
62000 Arras

Suppléant

Monsieur Nicolas GRARD
(SYNAVI)
Détournement
188 rue Pierre de Roubaix
59100 Roubaix

Titulaire

Monsieur Bertrand MILLET
(SNSP)
Le Colisée
31 rue de l'Epeule
BP 4
59100 Roubaix

Suppléant

Monsieur Bruno LATHULIERE
(SNSP)
Théâtre Arc-en-Ciel
Place Gambetta
BP 02
62801 Liévin Cedex

Deux membres représentant les auteurs:**Titulaire**

Monsieur Gérard DE LORIOU
(SACEM)
13 rue Beaufort
BP 30003
62001 Arras Cedex

Suppléant

Monsieur Marc TABACZEK
(SACEM)
61/63 rue de la Paix
BP 302
62204 Boulogne-sur-Mer

Titulaire

Monsieur Philippe CAIROLE
(SACD)
9/11 rue Léon Trulin
CS 10013
59000 Lille Cedex

Suppléant

Monsieur Samuel BAYARD
(SACD)
7 résidence Saint Michel
Avenue Saint-Roch
BP 205
59305 Valenciennes Cedex

Trois membres représentant les personnels artistiques et techniques:**Titulaire**

Madame Vèrène CORCOS
(SYNPTAC-CGT)
2 bis rue Marcel Sembat
59000 Lille

Suppléante

Madame Laurence VIRIQUE
(SYNPTAC-CGT)
11 rue Saint-Venant
62232 Vendin-les-Béthune

Titulaire

Madame Carinne BOUQUILLON
(SFA-CGT)
77 rue de Valenciennes
59000 Lille

Suppléant

Monsieur Alain NEMPONT
(SFA-CGT)
12 allée du Banneret
59700 Marcq-en-Baroeul

Titulaire

Monsieur Guy SELLIER
(SNACOPVA)
6, rue de la Fontaine
80 480 Salouel

Suppléant

Monsieur Pierre JELOCHA
Syndicat national des artistes et des
professions du spectacle
168 rue du bastion Saint-André - appt 313
59000 Lille

Trois personnalités qualifiées en matière de sécurité des spectacles et de relations de travail:**Titulaire**

Madame Maryline MAGRAS,
représentant Monsieur le directeur du
SIRACEDPC
Préfecture du Nord
12 rue Jean Sans Peur
59039 Lille cedex

Suppléant

Le directeur du SIRACEDPC
ou son représentant

Titulaire

Madame Isabelle FONTENAY
(DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais)
Immeuble "Le République"
77, rue Léon Gambetta
BP 655
59033 Lille cedex

Suppléante

Madame Mylène THOMAS
(DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais)
Immeuble "Le République"
77, rue Léon Gambetta
BP 655
59033 Lille cedex

Titulaire

Monsieur Emile BARBAROSSA
(DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais)
Service Lutte contre le travail illégal
BP 60539
5 rue Pierre Bérégovoy
62008 Arras

Suppléant

Monsieur Olivier SOUFFLET
(DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais)
Unité Territoriale de Nord-Valenciennes
Rue Marc Lefrancq
Les Tertiales
BP 487
59321 Valenciennes

Article 2 - Le mandat des membres de la commission est de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 - Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la directrice régionale des affaires culturelles.

Article 4 - La commission peut entendre les candidats à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Elle entend à leur demande les personnes à l'encontre desquelles une procédure de retrait de licence est engagée.

Elle invite des experts à participer, sans voix délibérative, à ses travaux.

Ces experts sont :

- Le directeur des Congés Spectacles ou son représentant,
- Le directeur d'AUDIENS ou son représentant,
- Le directeur de l'URSSAF Nord ou son représentant,
- Le directeur de l'URSSAF d'Arras Calais Douai ou son représentant,
- Le directeur de Pôle Emploi Nord ou son représentant,
- Le directeur de Pôle Emploi Pas-de-Calais ou son représentant,

- Monsieur Pierre GEMBALA, Pôle Emploi Spectacle Nord - Pas-de-Calais,
- Monsieur Yves MUCHEMBLED, AFDAS-Délégation Nord,
- Monsieur Xavier DUCHATELLE, syndicat national des petites structures de spectacles,
- Monsieur CHOQUEL, association régionale Domaine Musiques.

Article 5 - L'arrêté préfectoral du 6 juin 2006 susvisé renouvelant la commission consultative régionale de la licence d'entrepreneurs de spectacles est abrogé.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet du Pas-de-Calais, le secrétaire général de la préfecture du Nord et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais ainsi qu'à celui de la préfecture de région Nord - Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 5 juillet 2011

signé

Dominique BUR